# Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise

Jeudi 29 avril 2021 à 16h à Lausanne

## Ordre du jour

1. Introduction
2. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2020, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

   *Proposition du Conseil d'administration:*
   Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2020, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.
3. Décision sur l'affectation du résultat net

   *Proposition du Conseil d'administration*[1)]*:*
   Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver la répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 335 173 341 en versant un dividende ordinaire de CHF 3,60 par action, soit CHF 309 822 840, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 25 350 501, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.
4. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

   *Propositions du Conseil d'administration:*
   Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

4.1 Un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.2 Un montant global maximum de CHF 5 902 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation et la participation au capital-actions de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

4.3 Un montant global de CHF 3 375 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2020.

4.4 Un nombre global maximum de 12 631 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2021-2023, qui sera payé en 2024 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

   *Les explications concernant les propositions de vote sur les rémunérations peuvent être consultées sur internet à l'adresse suivante:* www.bcv.ch/ag.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

   *Proposition du Conseil d'administration:*
   Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.
6. Élection au Conseil d'administration

   *Proposition du Conseil d'administration:*
   Elire Pierre-Alain Urech au sein du Conseil d'administration, en tant que membre indépendant, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et aux Statuts, avec entrée en fonction le 1er janvier 2022 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

   *Le CV complet peut être consulté sur internet à l'adresse suivante:* www.bcv.ch/ag.
   *Le Conseil d'administration considère Pierre-Alain Urech comme indépendant.*
7. Élection du Représentant indépendant

   *Proposition du Conseil d'administration:*
   Réélire Me Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2021 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.
8. Élection de l'Organe de révision

   *Proposition du Conseil d'administration:*
   Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2021.
9. Divers

## Informations

### Documents

Le Rapport annuel 2020 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet *www.bcv.ch* et sur demande au Siège social.

### Représentation

En raison de la situation liée au coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée générale du 29 avril 2021 conformément aux modalités prévues à l'article 27 de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), en excluant toute participation physique des actionnaires. Ceux-ci n'ont donc pas la possibilité d'assister en personne à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale se tiendra sous cette forme indépendamment de la levée éventuelle des restrictions en matière de réunion d'ici à sa tenue.

Un formulaire «Instructions de vote» servant à octroyer des pouvoirs de représentation au Représentant indépendant, Me Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 9 avril 2021 pourront exercer leur droit de vote.

### Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 22 avril 2021. Une réponse personnelle leur sera adressée.

### Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 30 avril 2021 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet *www.bcv.ch*.

Lausanne, le 4 mars 2021

Le Conseil d'administration

[1)] Si cette proposition est acceptée, le dividende ordinaire de CHF 3,60 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 5 mai 2021 (date de détachement: 3 mai 2021).